

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2008

**Présents** : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michèle DODANE, François LECHAILLER, Maryse MILLET, Patrick MODICA, Adeline OUGIER, Paulina REQUENA, Thérèse ROBERT, Christophe SIMON, Jean SIMONDON, Florent VALLOT

**Absents excusés** : Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, Isabelle MINOTTI

**Assistait également à la réunion** le secrétaire de mairie, Théo MARGUET

### ↳ **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté par le Conseil municipal le 29 février dernier, avait été soumis pour avis selon la procédure habituelle aux services de l'Etat, de la CAGB et de différentes collectivités.

En réponse, le Préfet a émis un avis favorable au projet de PLU, sous deux réserves :

- abandon de la zone d'activité des Epinettes
- classement de la zone Saint-Gengulphe en AU2 au lieu de AU1, c'est-à-dire en urbanisation différée, dans l'attente de l'approbation du PPRT

Ces deux réserves, et quelques observations supplémentaires, sont fondées sur la prise en compte des risques technologiques liés au stockage d'hydrocarbures, avec l'élaboration du projet de PPRT.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) émettent également des avis favorables sur le projet de PLU de Genes, constatant une bonne cohérence entre ses orientations locales et les orientations de l'agglomération à une plus grande échelle géographique. Ces avis favorables sont assortis de la recommandation d'établir une Orientations d'Aménagement pour la zone AU « derrière chez Piton », comme cela a été fait pour les deux autres zones AU « le Groseiller » et « Saint-Gengulphe ». Cette orientation d'aménagement permet d'orienter les projets de construction de façon plus précise que le règlement de zone. La CAGB salue au passage l'inscription d'un quota de 20% de logements sociaux sur la zone « Saint-Gengulphe », allant dans le sens de la politique de l'agglomération. Précisons à cette

occasion qu'il s'agit de logements sociaux, conçus selon des formules adaptées au contexte rural local, et non « d'immeubles sociaux de quatre étages » inventés par les rumeurs de quartier.

Il ressort des différents avis, tous favorables, que le PLU de Gennes est fortement impacté par le projet de PPRT (voir compte-rendu du Conseil municipal du 29 août dernier). Ces deux projets doivent donc être instruits en parallèle. C'est le sens des démarches conduites actuellement par les responsables communaux, avec notamment un rendez-vous avec le Préfet et le Député le 30 septembre, et une réunion à la DRIRE le 1<sup>er</sup> octobre. L'enjeu est d'obtenir des réponses à nos questions, et de faire valoir le point de vue communal face aux contraintes qui seraient imposées. Les initiatives allant dans le même sens, comme la mobilisation des habitants au sein de l'association A.G.R.I.S. Seveso, ne peuvent que renforcer l'efficacité de ces démarches.

La prochaine phase d'instruction du PLU est désormais l'enquête publique, durant laquelle chacun pourra faire part de ses observations. Dans ce but un commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif, recevra les observations en mairie. Les dates de permanence seront communiquées aux habitants dès qu'elles seront connues.

A l'issue de l'enquête publique, qui durera un mois, la commission du PLU, formée d'élus du conseil municipal, fera la synthèse des observations des habitants et des services consultés, et pourra proposer des modifications du projet, qui sera alors soumis au conseil municipal pour approbation.

#### **↳ CONFORMITE DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC) COMMUNAUX**

Le conseil conclut un contrat de 4 ans avec l'organisme de vérification APAVE afin d'effectuer chaque année la vérification des installations électriques et gaz des deux bâtiments scolaires et de la salle polyvalente.

Ce contrat comprend quatre contrôles s'élevant respectivement à 980.72 €, 639.86 €, 651.82 € et 666.18 € TTC.

#### **↳ REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Le conseil donne son accord pour l'encaissement de la redevance « assainissement » reversée par Gaz et Eaux et s'élevant à 2920.40 € pour le premier semestre 2008.

#### **↳ LIGNE BUDGETAIRE**

Le conseil décide d'approvisionner une ligne budgétaire en vue du remplacement nécessaire du tracteur et du véhicule utilitaire de la commune.

### ↳ PERMANENCE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS A L'ECOLE

En application de la nouvelle loi concernant l'accueil des enfants scolarisés lors des mouvements de grève dans l'éducation nationale, la municipalité lance un appel aux personnes volontaires et désirant assurer la garde de nos enfants à l'école.

Ces personnes peuvent se faire connaître dès maintenant et obtenir tous les renseignements nécessaires en mairie auprès de Mr Théo MARGUET.

### ↳ DON

Le conseil donne son accord pour le versement d'une promesse de don de 50 € à l'attention des pupilles des sapeurs-pompiers de BOUCLANS.

### ↳ MARIAGES

La Commune de Gennes a eu l'honneur, le 6 septembre, d'être le théâtre de deux mariages, celui de Mademoiselle Fanny CARGNINO avec Monsieur Grégory SLATNI le matin et celui de Mademoiselle Muriel MIGER avec Monsieur Frédéric HAUSTRATE l'après-midi. Nous tenons à féliciter les jeunes époux et à remercier les généreux donateurs pour les quêtes qui ont été réalisées durant les cérémonies. A la demande des mariés, la quête du matin a été remise à la Coopérative scolaire (20 €) et celle de l'après-midi à l'ADAPEI de Besançon (96 €).

### ↳ NAISSANCE

Le 22 septembre dernier, un petit Samuel a vu le monde dans la Capitale Comtoise. Félicitation aux heureux parents, Jean-Christophe POUGEAS et Isabelle HIRSCH, domiciliés au 4 rue de Besançon.

### ↳ FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 27 octobre au lundi 3 novembre inclus pour causes de congés du secrétaire (réouverture le mardi 4 novembre).

### ↳ CHIENS ERRANTS

Il arrive fréquemment à bon nombre d'entre-nous de croiser des chiens en divagation dans les rues du village. Nous vous rappelons que **la divagation des chiens est interdite** ! Nous demandons donc à tous les propriétaires de nos amis canidés de ne pas laisser errer leurs compagnons.

Le précédent Conseil municipal, lors de sa séance du 25 janvier 2002, avait décidé d'appliquer la méthode suivante concernant les chiens en divagation : Un premier courrier était destiné à informer le propriétaire que son chien errait dans le village. Si aucune disposition n'était prise rapidement par le propriétaire pour assurer la garde de son animal, un courrier de rappel lui était adressé avec une copie à la Gendarmerie ; cette dernière prenait alors le relais de la mairie en mettant en œuvre les dispositions nécessaires pour faire cesser la divagation du chien.

Afin de faire respecter la législation concernant les chiens errants, cette méthode, qui n'était plus appliquée depuis plusieurs années, sera désormais à nouveau utilisée. La Gendarmerie de Bouclans en sera prochainement informée par courrier.

#### ↳ NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral du 19 avril 1990 interdit dans les lieux publics les bruits gênants par leur intensité (provenant notamment des postes de radio, des pétards (sauf dérogations pour fêtes nationales) et des alarmes non autorisées), et réglemente l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage susceptibles de causer une gêne au voisinage en limitant leur utilisation aux jours et heures suivants :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

#### ↳ ANCIEN TOBOGGAN DE L'ECOLE

Après tirage au sort entre les différentes personnes intéressées, le toboggan est attribué à Mr JALLON.

Nous lui souhaitons de bonnes glissades...

#### ↳ SECURITE

Il est rappelé à chaque propriétaire de terrain longeant les voies et allées communales que la taille des haies leurs incombent afin de faciliter le passage et d'améliorer la visibilité.

#### ↳ OPERATION NETTOYAGE DE LA COMMUNE

Le rendez-vous de toutes les personnes désireuses de participer à la mise en valeur de Gennes aura lieu devant la salle polyvalente le samedi 4 octobre 2008 dès 13H30.

 *Alors tous à vos gants !!!*

*Le secrétaire de séance, François LECHAILLER*

**PROCHAINE REUNION LE 24 OCTOBRE 2008 A 20H30.**

#### ↳ COMITE DES FETES : RAPPEL INFO

Nous vous rappelons notre prochaine exposition « Art et Nature » les 11 et 12 octobre prochains.

Au départ de la salle polyvalente vous pourrez sillonner le village à bord du petit train de BESANCON et vous rendre dans les différents lieux d'exposition. Une cinquantaine d'exposants vous feront découvrir leur talent et leur passion. En plus des salles : polyvalente, des caves, de l'église, de l'école maternelle, l'alambic fonctionnera et vous pourrez y déguster l'eau de vie distillée. A côté de l'atelier poterie/céramique, du jus de pomme\* sera pressé et disponible à la vente. Sans oublier la mini ferme avec Gennie et Galopin et leurs copains.

Ne manquez pas ce grand rendez-vous, nous serons très heureux de vous accueillir.

*\* Ne jetez pas vos bouteilles de jus de fruit verre ou plastique d'une contenance de 1, 1,5 et 2 litres (avec bouchon) !*

*Après un rinçage sommaire, nous vous proposons de les récupérer jusqu'au vendredi 10 octobre 2008.*

*Vous pouvez les déposer chez Patrick MODICA (3 Rue du Chanois) ou François LECHAILLER (1 Rue de la Valière).*

#### ↳ PETITE ANNONCE

**Particulier vend rayonnage industriel. Téléphone : 03 81 55 71 97**

#### ↳ ZONES DE CHASSE DURANT LA SAISON 2008 - 2009

Vous trouverez joint au présent compte-rendu un plan topographique sur lequel ont été représentées différentes zones :

- Réserve de chasse, à l'Ouest du village ;
- Zone de chasse A, au Nord du village ;
- Zone de chasse B, au Nord-Est du village ;
- Zone de chasse C, à l'Est du village.

Les battues ont lieu :

- Le samedi matin, dans les zones B et C ;
- Le samedi après-midi, dans les zones A et B ;
- Le dimanche matin, dans les zones A et C (sauf 12 octobre, pas de battue) ;
- Le dimanche après-midi, dans les zones A et B (sauf 12 octobre, pas de battue).

Ces battues doivent être signalées par des panneaux apposés par les chasseurs.

Il n'y a aucune battue en zone C les après-midis. En dehors des zones de battue, seule la chasse individuelle aux oiseaux est autorisée.

Les chasseurs accèdent aux parkings de chasse par différentes voiries :

- chemin du Vernois (parking situé au croisement entre le chemin et le pipeline) ;
- route des Landes (parkings vers le poste de dégazage du pipeline et à la limite communale avec Nancray) ;
- chemins de la Côte (parkings vers le réservoir et vers la maison de la forêt) et des Trois Bornes (parking à la limite du Bois Baron).